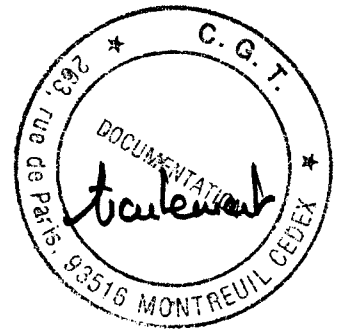


bulletin
d'information
du bureau
confédéral

S-47

24 AOUT 1989



COURRIER CONFEDERAL

Déclaration des fédérations C.G.T. du secteur public et national et des entreprises nationales du secteur concurrentiel.....	2 - 3
Communiqué de la fédération des finances C.G.T.....	4
POLITIQUE REVENDICATIVE/EMPLOI-FORMATION	
Le CNPF n'est pas qualifié pour mener l'enquête officielle sur les gâches des fonds publics en matière de formation.....	5 - 6
FEMMES SALARIEES	
Pour le droit à un emploi à plein temps, stable, qualifié.....	7 à 9
S.N.C.F. : de nouvelles et graves attaques sont en préparation contre le service public et le statut des cheminots.....	10 à 12
Courrier au Ministre du travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle sur les statuts des organisations syndicales.....	13 à 15
Bulletin de commande compte-rendu in extenso des travaux du 43ème congrès.....	16
ANTOINETTE N° de septembre.....	17 A
Rencontres européennes sur le thème : Coopérations syndicats recherche.....	18
Stage IMMIGRATION.....	19

DECLARATION DES FEDERATIONS CGT DU SECTEUR PUBLIC ET NATIONALISE ET DES ENTREPRISES NATIONALES DU SECTEUR CONCURRENTIEL

POUR NOS SALAIRES : NOS LUTTES !

**AVEC LA CGT, DEVELOPPONS LES LUTTES:
C'EST LE SEUL LANGAGE QUE GOUVERNEMENT
ET PATRONAT COMPRENNENT!**

Salariés du SPN et des entreprises nationales du secteur concurrentiel :
-pas question d'attendre 1990 pour discuter les salaires !
-pas question de laisser ,pan par pan ,réduire nos garanties statutaires collectives.
-pas question de voir filer les emplois stables et statutaires ,se développer des formations coercitives pour une mobilité géographique et professionnelle autoritaire ,se généraliser les précarités .
Ca bouge un peu partout dans nos secteurs .

RENTREE SOCIALE : LE GOUVERNEMENT CRAINT LE DEVELOPPEMENT DES LUTTES

Le secteur public et nationalisé ,les entreprises nationales connaissent depuis des mois des conflits sociaux où les salariés ont placé au centre ,avec beaucoup de détermination ,les revendications de salaires ,de qualifications ,de garanties collectives ,d'emploi et de libertés .

Le fait,qu'en plein mois de juillet ,des luttes s'y mènent ,s'y poursuivent ,en dit long sur le mécontentement généralisé ,l'existence d'aspirations fortes à vivre mieux ,à travailler autrement ,à être respectés et reconnus

Les élections professionnelles récentes -notamment celles des CA des entreprises nationales -avec la confiance accrue accordée à la CGT sont révélatrices de ce malaise social ,des besoins qui s'expriment ,des mentalités qui évoluent dans le sens de la combativité .

Dans tous les secteurs ,gouvernement et directions générales tentent d'imposer des accords indigents -souvent minoritaires -servant de justification au pouvoir pour renvoyer toute discussion salariale ... au début 90 .

Le gouvernement n'ignore pas que la rentrée sociale va exacerber le divorce entre les besoins des salariés -plus forts encore en cette période - et la réalité de leur fiche de paye .

En envisageant dès maintenant qu'il n'est pas question d'augmenter les salaires collectivement ,il espère décourager les salariés de lutter .

Le mépris est partie intégrante de la "méthode ROCARD" .

LE PREMIER MINISTRE AUX PDG DES ENTREPRISES NATIONALES : RESISTEZ AUX REVENDICATIONS

Lors de sa récente rencontre avec les PDG des entreprises nationales,le Premier Ministre a réaffirmé clairement la volonté gouvernementale de s'opposer aux revendications salariales des salariés de ces secteurs (à titre aussi d'exemplarité pour le CNPF) .

C'est un message de super-austérité que leur a délivré le Premier Ministre.

C'est aussi une leçon de choses sur l'art et la manière d'ériger "l'intéressement" comme instrument privilégié des destructurations des garanties collectives salariales ,de développement de l'individualisation et de la précarisation.

La présence des directeurs généraux des PTT à cette réunion est significative des intentions du pouvoir de procéder -coûte que coûte- à la transformation des PTT vers une gestion de type privée .

DANS TOUS LES SECTEURS ,LE GOUVERNEMENT POUSSE AU "RENOUVEAU" METHODE ROCARD

Les véritables objectifs impartis à la politique dite de "renouveau" par le gouvernement apparaissent ,mieux ,chaque jour pour ce qu'ils sont réellement . Le gouvernement accélère à fond sa stratégie de restructuration et de déréglementation de tout le potentiel national économique , social ,scientifique et culturel public .Le temps presse en effet pour être fin prêts pour l'échéance de l'Europe de 92 .

Le projet de budget 90 -premier budget européen de la France -va être une étape charnière :

- les suppressions d'emplois ,les redéploiements internes , l'abandon de missions allant jusqu'à la liquidation pure et simple des établissements et services ,en passant par toutes les phases facilitant le pilotage de tout le potentiel public par et au bénéfice du capital .
- les plans de formation , de mobilité ,de nouvelle gestion des ressources humaines ,de restructurations multiformes des règles existantes , etc ... le tout entièrement finalisé sur le recul des garanties statutaires collectives ,des libertés .
- les projets d'entreprise et de service ,fondés sur la rentabilité ,les résultats financiers et érigés en nouvelle culture des personnels au détriment de "l'esprit de service public " dans l'intérêt du pays et de la population .

Gouvernement et patronat ont besoin d'aller très vite ,de faire passer au maximum leurs objectifs sur le dos des salariés tout en développant encore (fiscalité ,réforme de l'épargne avec le P.E.P.,réforme de l'apprentissage etc ...) le faisceau de moyens de financement public du capital .

LE VERITABLE "RENOUVEAU" RESIDE DANS LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DU PERSONNEL ET DES BESOINS DE LA POPULATION

Débattons ,précisons toutes nos revendications à partir de nos besoins et aspirations et agissons dès maintenant pour porter très vite à la rentrée le mouvement social au niveau qu'il faut
POUR

- le SMIC à 6500F
- des augmentations mensuelles substantielles
- la reconnaissance des qualifications réelles dans les grilles de salaires
- l'arrêt des suppressions d'emplois .Des créations d'emplois permanents et garantis.
- pour le respect et de développement des libertés et des garanties collectives
- pour la défense et le renouveau du service public

Gouvernement et patronat craignent comme la peste le renforcement de la CGT !

C'est un élément important pour la force des luttes ,pour les succès .

ALORS,DEFENDEZ-VOUS ,ADHEREZ A LA CGT

(UGFF_ PTT_ SANTE_ SERVICES PUBLICS_ TRAVAILLEURS DE L'ETAT_ CHEMINOTS_
ENERGIE_ TABACS_ TRANSPORTS_ SOUS-SOL_ SECTEURS FINANCIERS_
METALLURGIE_ CHIMIE)



FINANCES CGT

COMMUNIQUE DE LA FEDERATION DES FINANCES C.G.T.

Par lettre co-signée, les deux ministres Pierre BEREGOVY et Michel CHARASSE viennent de convier les fédérations des Finances à une rencontre Mardi 5 septembre à 10h30 signifiant ainsi tout à la fois l'ouverture des négociations revendiquée par les personnels en lutte, la levée des mesures d'exclusion frappant la fédération CGT et ses syndicats, et donc l'échec de leur tentative de division des personnels des Finances et de leurs organisations syndicales.

Cette première victoire est à mettre au compte de la lutte unie et déterminée des agents qui se poursuit et s'amplifie depuis le 29 mai dernier.

Pour autant ce ne sont pas quelques promesses d'ouverture de discussions qui risquent de nous faire baisser la garde bien au contraire. Car on en a trop vu de discussions embourbées, promenées de groupes de travail en CTP et de CTP en groupes de travail ; on en a trop vu de promesses mirifiques se transformer en peau de chagrin depuis 13 ans que dure la pause catégorielle

Ce sont de véritables négociations que nous devons imposer sur toutes les revendications des personnels, et les placer sous le contrôle direct des agents en lutte.

Aussi pas de crédit à quiconque ni de chèque en blanc à personne.

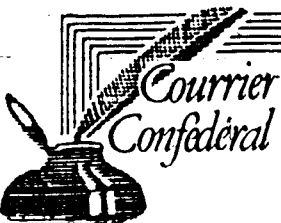
- Maintenons et renforçons la pression en août dans tous les services
- Convoquons les assemblées générales dès la rentrée pour prendre toutes dispositions d'actions afin d'affirmer et renforcer le rapport de force en faveur des personnels et contraindre les ministres à discuter enfin sérieusement
- Et préparons un véritable raz de marée à PARIS pour le Mardi 12 septembre

L'ACTION PARTOUT ET SANS ATTENDRE !

ET UN 12 SEPTEMBRE D'ENFER !

POUR LES REVENDICATIONS, TOUS UNIS JUSQU'A LA VICTOIRE !

Montreuil le 4 Août 1989



POLITIQUE REVENDICATIVE

& EMPLOI-FORMATION

LE C.N.P.F. N'EST PAS QUALIFIE POUR MENER L'ENQUETE OFFICIELLE SUR LES GACHIS DES FONDS PUBLICS EN MATIERE DE FORMATION

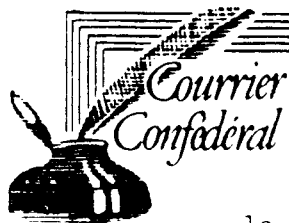
Le Comité Central d'Enquête sur le coût et le rendement des services publics, a été chargé d'un travail sur "l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la formation professionnelle continue".

Outre des conseillers à la Cour des Comptes, le groupe de travail comprend l'ancien responsable de la formation au C.N.P.F., représentant, il y a peu de temps encore, l'organisation patronale dans toutes les grandes instances de la formation professionnelle: il est très évident que ce dernier sera le principal maître d'oeuvre du rapport. C'est dire "l'impartialité" qui va présider à une telle enquête !

La C.G.T.(1), reçue le 22 juin dernier par les enquêteurs, a posé d'abord la question : la formation, pourquoi faire ? Question fondamentale pour évaluer le rendement de l'action des pouvoirs publics dans ce domaine. Pour la C.G.T., l'objectif est celui d'une qualification complète débouchant sur un emploi où elle puisse être exercée et reconnue; elle doit permettre aux salariés de s'insérer d'une manière efficace dans l'ensemble du procès de production et de le maîtriser; c'est le moyen, pour les travailleurs, d'exercer un emploi utile pour la collectivité et plus intéressant, plus responsable et mieux rémunéré pour eux-mêmes. Si l'on s'inscrit dans cette logique, les résultats ne sont pas du tout à la hauteur des dépenses importantes consenties.

Le constat est en effet le suivant:

- l'inadaptation maintenue du système conduit à ce que des millions de travailleurs restent dans un état de sous-développement professionnel, notamment les stages financés par les entreprises sont le plus souvent des actions courtes d'adaptations étroites à un poste de travail ou des actions à forte teneur idéologique de management participatif;
- par ailleurs, il y a de plus en plus la volonté systématique d'utiliser aussi la formation professionnelle pour individualiser la situation de chaque salarié, pour mettre en pièce les garanties collectives de reconnaissance de la qualification dans les grilles de rémunération; à travers les démarches apparaît l'idée de transférer sur l'individu lui-même la responsabilité de sa propre formation (y compris par sa contribution financière personnelle), ce qui dégage les responsabilités collectives du patronat et de l'Etat;
- la formation professionnelle est dévalorisée aussi aux yeux des travailleurs, parce qu'elle est une arme pour gérer les licenciements; cet aspect s'accroît avec les nouveaux dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et de modernisation négociée, qui comportent des volets "formation" augmentant le drainage des aides publiques vers les entreprises, sans contrôle administratif et social véritable sur leur utilisation;



- la politique de formation est menée autour de la gestion dite sociale du chômage, quand il s'agit des demandeurs d'emploi, et sert souvent de point d'appui à la précarisation de l'emploi; l'utilisation abusive du statut de "stagiaire de la formation professionnelle" permet, sous couvert de formation, d'accentuer la précarité et la sous-rémunération des travailleurs;

- les organismes de formation, sur un bon nombre desquels le patronat a une main-mise directe, s'enfoncent de plus en plus dans des conceptions mercantiles, en recueillant sans aucun contrôle de qualité la manne des fonds d'Etat réservés aux publics dits prioritaires : jeunes et chômeurs;

- l'A.F.P.A. fait de moins en moins d'actions débouchant sur un diplôme et un titre pour consacrer son budget à des formations courtes, pour ne pas dire bâclées; l'A.N.P.E., quant à elle, est amenée à sous-traiter massivement des actions de formation en direction des chômeurs, sans réunir les conditions de la transparence et de la qualité, vers n'importe quel organisme de formation;

- le congé individuel de formation est l'objet de détournements; le patronat utilise indûment les fonds réservés à cet usage pour certaines formations lourdes et qualifiantes dont il peut avoir besoin, mais qu'il se dispense de financer ainsi par les fonds réservés aux plans de formation de l'entreprise; en même temps les employeurs refusent catégoriquement toute augmentation financière des fonds réservés au congé individuel de formation;

- quant aux institutions traitant de la formation professionnelle, où siègent les organisations syndicales, on ne leur donne aucun rôle dans les choix et les décisions, elles n'ont pas le loisir d'un travail de réflexion en profondeur, à tous les niveaux. Et surtout la délibération du Comité d'Entreprise sur le plan de formation est en butte à des obstacles énormes dans son application, et cette attitude s'inscrit d'ailleurs dans la remise en cause plus générale des prérogatives des C.E.

Face à cette situation de gâchis, la C.G.T. demande à réformer en profondeur le système de formation professionnelle, en partant du terrain de l'entreprise : l'élaboration d'une politique partant des besoins des travailleurs et de l'articulation avec les créations d'emplois et le développement de l'activité économique. En ce sens, la C.G.T. a fait toute une série de propositions plus précises concernant notamment les règles d'utilisation de la contribution patronale et des fonds publics, le développement et l'amélioration du congé individuel de formation, le service public de formation à mettre réellement au service de la qualification des travailleurs. Bref, il s'agit de donner un coup d'arrêt au gaspillage humain et financier, dans le domaine de la formation, pour réaliser une politique de qualification de masse.

(1) - Délégation :

Chantal REY, membre de la CE de la C.G.T., accompagnée de Guy CABUROL, Secteur Emploi-Formation.

FEMMES SALARIEES

FEMMES : POUR LE DROIT A UN EMPLOI A PLEIN TEMPS, STABLE, QUALIFIE

A la suite de la parution de l'enquête I.N.S.E.E., une double affirmation a fait la une de la presse : **l'emploi va mieux, mais les femmes n'en profitent pas.**

Il faut regarder au-delà du traitement statistique pour analyser la situation réelle de l'emploi et, dans ce cadre, celle de l'emploi féminin.

Il faut sortir des constats chiffrés pour replacer l'incontestable attaque sans précédent contre l'emploi féminin dans la stratégie du Capital.

Ce dont souffrent les femmes salariées aujourd'hui c'est des conséquences des choix politiques gouvernementaux et patronaux, de la course aux profits, à la rentabilité financière, conduisant à une diminution et une restructuration générale de l'emploi et de l'aggravation des discriminations de toutes sortes qu'elles subissent.

L'actuelle campagne sur l'emploi féminin tend à faire accepter l'idée que cette question ne peut se résoudre que dans l'opposition des hommes et des femmes ou dans celle des femmes de différentes régions.

Diviser pour régner et camoufler les véritables responsabilités est une pratique patronale bien connue !

La seule issue aux problèmes de l'emploi féminin est bien dans l'action résolue, massive, tenace de tous et de toutes sur les revendications de la C.G.T., pour le S.M.I.C. à 6.500 Francs, la reconnaissance des qualifications, des emplois stables à temps plein, la réduction du temps de travail sans perte de salaires.

LA SITUATION REELLE DE L'EMPLOI.

La caractéristique essentielle c'est la diminution massive des emplois stables et permanents depuis 1982, alimentée par la casse industrielle, les restructurations des grands groupes, l'abandon de pans entiers de notre économie, que ce soit dans les secteurs de pointe ou traditionnels.

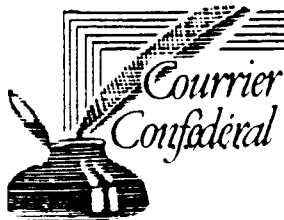
Depuis plusieurs années, c'est près de 50.000 emplois industriels féminins qui disparaissent chaque année dans le Textile, l'Habillement, le Cuir, l'Electronique, la Construction électrique, et l'Automobile. Ainsi, en 4 ans - de 1984 à 1987 - c'est 12,5 % de ces emplois qui ont été liquidés.

Et les objectifs patronaux accentuent ces phénomènes de façon dramatique pour les mois à venir.

Ainsi, la Fédération T.H.C. recensait au début de l'été plus de 3.500 suppressions d'emploi décidées par le patronat de ce secteur, dont 2.000 pour la Région Nord-Pas de Calais.

Le Secteur Tertiaire, où sont employées près des 3/4 des femmes salariées, n'échappe pas à cette politique.

Les campagnes de presse, le Rapport du Conseil Economique et Social (Avril 1989), les recommandations faites aux femmes de choisir des métiers non traditionnellement féminins, n'ont qu'une raison d'être : camoufler les suppressions massives d'emplois et les restructurations prévues dans ce secteur.



Ainsi, les Banques et Assurances ont prévu de se séparer de dizaines de milliers de salariés (dont une majorité de femmes) jugés "non adaptables" aux nouveaux objectifs financiers de ce secteur. Ils et elles seront remplacés par des jeunes formés sur le plan technique et idéologique dans le cadre d'objectifs de recherche de rentabilité financière. Ces jeunes seront embauchés "hors statut", sous rémunérés par rapport à leur qualification, se verront privés des acquis obtenus par les luttes dans ces professions.

Le Secteur Public doit suivre la même politique de rentabilité financière que le Secteur Privé.

A E.D.F.-G.D.F., dans le cadre de la casse de l'emploi statutaire par le développement de la précarité, de la flexibilité et de la mobilité, c'est la restructuration perpétuelle des secteurs administratifs, s'accompagnant de suppressions de postes et de pressions de toute sorte pour obtenir des salariées qu'elles abandonnent leur emploi, par lassitude, par écoeurement, démotivation ou ... pour faire un 3ème enfant. Cette situation "sur le terrain" est à rapprocher d'un Document de la Direction d'E.D.F. qui présentait, il y a quelques mois, le travail des femmes comme un obstacle à éliminer pour une bonne mobilité.

PRECARITE - FLEXIBILITE - MOBILITE

sont les maîtres mots des objectifs patronaux, ils seront à l'ordre du jour de la rentrée, tant pour le Gouvernement que pour le C.N.P.F.

L'emploi féminin (et celui des jeunes) a été le terrain privilégié du Patronat pour tester sa stratégie en la matière.

Ainsi, les femmes, quelque soit leur âge et leur formation, sont proportionnellement plus nombreuses à "bénéficier" des emplois atypiques qui aggravent encore leurs conditions de vie et de travail.

Elles sont, en priorité, les victimes du Travail à Temps Partiel qui occupe déjà 23,7 % d'entre elles.

Participant à la marginalisation de l'emploi féminin, le Travail à Temps Partiel devient, dans le cadre de la précarité, un mode de gestion de l'emploi, destructurant le temps de travail, les salaires, ...

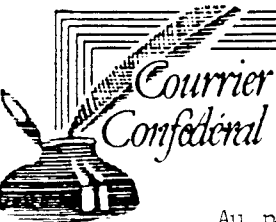
Depuis 1982, les Gouvernements n'ont cessé de prendre des mesures pour favoriser son développement, les initiatives les plus récentes étant :

- les Contrats de Travail Intermittent,
- l'utilisation du système de pré-retraite progressive.

D'abord présenté, abusivement, comme destiné à favoriser l'égalité entre "les hommes et les femmes", le Travail à Temps Partiel devrait être maintenant plus largement développé parmi les hommes. C'est en tout cas la position des experts de l'O.C.D.E. qui, avec le concours actif des représentants du Gouvernement Français, regrettent, dans leur Rapport Annuel, que la Grande-Bretagne soit le seul pays où "l'emploi masculin à temps partiel a eu tendance à se substituer à l'emploi à temps complet" et encouragent les Gouvernements à

"supprimer les entraves institutionnelles à d'autres formes d'activité atypique, comme le travail à temps partiel, le travail de fin de semaine, le travail indépendant et le travail à domicile".

Ainsi, au nom de "l'égalité professionnelle", on lève l'interdiction faite aux employeurs de faire travailler les femmes la nuit dans l'industrie : elles pourront travailler comme les hommes.



Au nom de la même conception de "l'égalité professionnelle", les hommes doivent comme les femmes "bénéficier" des emplois à temps partiel.

LA RESISTANCE DES FEMMES.

Contrairement aux espérances patronales qu'exprimait publiquement le Journal "LES ECHOS" en septembre 1987, l'importance du chômage, sa durée particulièrement longue pour les femmes, n'ont pas conduit celles-ci à se décourager et à se retirer du marché du travail.

Aujourd'hui, la flexibilité et son cortège d'horaires variant en fonction des exigences patronales, le travail de nuit et du dimanche, les contrats intermittents, le temps choisi par les directions, la remise en cause des acquis particuliers, la remise en cause de fait dans les entreprises des droits liés à la maternité, sont aussi utilisés par le Patronat pour tenter de décourager l'emploi féminin.

Mais les femmes, avec les autres salariés, ont fait la démonstration par leurs luttes de leur volonté d'avoir des emplois stables durables à temps plein.

Elles ont mis en échec, dans des entreprises ou des professions entières, la flexibilité, le travail de nuit, le travail du dimanche.

Particulièrement concernées par le S.M.I.C. et les bas salaires, elles ont mené tant dans le Secteur Privé que dans le Secteur Public, d'importantes luttes pour la reconnaissance de leur qualification et la revalorisation de leur métier.

UNE C.G.T. A L'OFFENSIVE SUR LE TERRAIN DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE.

Après le vote de la Loi du 10 Juillet et la réunion 3 Juillet avec le C.N.P.F. (cf. Dossier du Secteur Politique et Actions Revendicatives) la bataille patronale pour faire disparaître tous les acquis va s'accélérer au niveau des entreprises.

Il convient d'être à l'offensive pour ne rien laisser passer :

dénoncer, alerter et mobiliser les travailleuses et les travailleurs, développer la démocratie pour agir et faire échec à cette entreprise de "liquidation".

DANS LES ENTREPRISES :

* afin d'aider les salariés à déceler les pièges et les manoeuvres utilisés par le Patronat pour faire passer "en douceur" l'intensification du travail et la remise en cause des acquis.

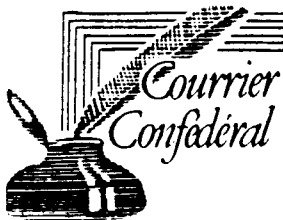
*** DANS L'OPINION PUBLIQUE :**

* multiplier les expressions de la C.G.T. à partir de situations concrètes : déclarations - communiqués - conférences de presse - etc.

* veiller à intégrer notre activité et notre expression sur ces questions spécifiques aux objectifs généraux de la lutte :

- pour le S.M.I.C. à 6.500 Francs - la reconnaissance des qualifications - l'emploi et les effectifs - la réduction du temps de travail sans discrimination des salaires - la Protection Sociale et les libertés;
- contre la précarité, la flexibilité;
- pour les Libertés et l'amnistie envers les syndicalistes;
- la rentrée scolaire.

CREER les conditions pour gagner les femmes salariés aux orientations fixées par le 43ème Congrès pour la SYNDICALISATION, en liant étroitement : REVENDICATIONS, LUTTES, RENFORCEMENT.



**S. N. C. F. : DE NOUVELLES ET GRAVES ATTAQUES SONT EN PREPARATION
CONTRE LE SERVICE PUBLIC ET LE STATUT DES CHEMINOTS**

CHEMINOTS - USAGERS : AGISSONS ENSEMBLE

La Direction et le Gouvernement travaillent actuellement à l'élaboration d'un futur contrat de plan destiné à relayer le précédent qui s'achève fin 1989.

Parallèlement et sans s'écarter des choix d'ores et déjà arrêtés dans le Contrat de Plan, la Direction vient de présenter aux organisations syndicales un projet de Plan d'entreprise destiné à couvrir la période 1990/1995.

Non seulement celui-ci ne s'écarter pas des orientations mises en oeuvre actuellement mais il finalise en quelque sorte l'abandon du service public avec comme conséquences :

1. la mise en place d'un réseau noyau limité à quelques grands axes (voyageurs et marchandises) jugés "rentables" dans la perspective de l'intégration européenne.
2. la remise en cause du statut des cheminots dans toutes ces composantes.

**C'EST GRAVE POUR LES USAGERS DEVENUS CLIENTS ;
C'EST GRAVE POUR LES CHEMINOTS ;
C'EST GRAVE POUR LE PAYS.**

Naturellement, la Direction et les Pouvoirs Publics refusent obstinément le débat que la Fédération CGT leur a proposé, à savoir le lancement d'une grande campagne auprès des cheminots, des usagers, des collectivités territoriales et des principaux agents économiques, sur le rôle et les moyens à donner à la SNCF pour satisfaire sa mission de Service Public à partir des besoins ainsi exprimés.

Ce débat, la Fédération CGT a décidé de l'organiser dans l'action à partir de propositions élaborées démocratiquement par les cheminots et les usagers pour le renouveau du Service Public et la satisfaction de leurs revendications.

A l'intérieur de l'entreprise, les cheminots déposeront dans chaque établissement les cahiers revendicatifs tout en définissant les moyens d'action pour les faire aboutir.



La Fédération des cheminots estime aussi qu'il est possible, compte tenu des expériences déjà menées ou en cours de l'être, de faire franchir un nouveau pas qualitatif dans l'élaboration des propositions et la définition d'actions convergentes notamment en direction des usagers.

A cet effet et en plein accord avec la Confédération, les syndicats et les secteurs cheminots prendront contact avec les UL, UD ou Région pour envisager des initiatives communes dès la rentrée. Il ne s'agit pas de définir au plan national la forme que pourrait prendre ces initiatives. La palette est large : Pétitions, tracts aux usagers, Conférences de Presse, Rassemblements, manifestations, interventions auprès des élus, etc...

L'essentiel étant d'agir avec le souci constant de la démarche démocratique de façon à créer la prise de conscience commune des cheminots et des usagers sur les enjeux et sur la nécessité d'agir ensemble.

*

La décision d'impulser une telle campagne ne part pas de rien. Elle s'appuie sur une multitude d'actions qui ont eu lieu dans le courant du premier semestre et certaines d'entre elles se sont inscrites soit dans un cadre plus large défini par les UL ou UD ou bien ont reçu le soutien des UL et UD. Il y a donc là des expériences qu'il convient de généraliser dès la rentrée de septembre.

Pour la Fédération, en plein accord avec la Confédération, l'objectif n'est pas de focaliser a priori sur tel ou tel jours mais de pousser à un maximum d'initiatives dans tout le mois de septembre en n'excluant rien sur d'éventuelles coordinations possibles dès lors qu'elles seraient le fruit d'une intense activité menée en bas.

Dans le même temps, trois initiatives spécifiques pourraient prendre une ampleur particulière et permettre de poser encore avec plus de force la question du devenir du chemin de fer et les enjeux qui gravitent autour du service public.

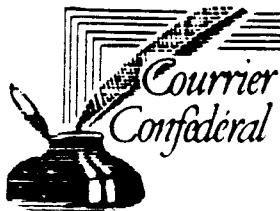
1° - Mise en service du TGV.A.

qui fait surgir toutes les contradictions sur la politique actuelle du gouvernement et de la Direction.

Modernisation pour le réseau noyau ou pour fortifier le réseau actuel en améliorant les prestations en qualité et en sécurité ?

Modernisation pour servir les monopoles européens ou pour un renouveau du Service Public débouchant sur un véritable droit au transport pour tous ?

- . c'est-à-dire un TGV accessible à tous et non à quelques privilégiés,
- . c'est-à-dire un train comme les autres sans tarification spéciale.



Modernisation pour l'emploi ou pour fabriquer des chômeurs ?

Modernisation débouchant sur la satisfaction des revendications des cheminots ou pour contribuer à la remise en cause de leur statut ?

2° - Le Contrat de plan Etat-Région en Ile de France

qui pose là aussi tout un ensemble de questions majeures sur la politique des transports Voyageurs et Marchandises autour des grandes agglomérations et notamment en banlieue parisienne.

3° - Le tunnel sous La Manche

Avec ses conséquences pour la SNCF, son personnel, sur son environnement social économique, sur sa contribution à créer un espace nouveau en matière de transport qui soit bénéfique à l'ensemble des populations européennes.

Naturellement ces trois initiatives spécifiques qui concernent plusieurs régions et départements du pays devront être coordonnées par la Fédération et les organismes confédéraux intéressés.

Une première réunion a déjà eu lieu en Région Parisienne avec l'URIF pour la mise en service du TGV.A

**

A la suite de ce Courrier Confédéral, un article paraîtra dans Le Peuple de fin Août. Il sera destiné à montrer les enjeux politique, économique et social de ce plan d'entreprise.

MONTREUIL, le 21 JUILLET 1989

Monsieur le Ministre du Travail, de
l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Direction des Relations du Travail - Sous/
Direction des Droits des Salariés - Bur.DS3
1, Place Fontenoy
75700 - PARIS

Secteur LDAJ - DT/MF

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de votre projet de circulaire sur le dépôt et l'examen des statuts des organisations syndicales.

Celui-ci appelle de notre part une série d'observations d'ordre général et quelques commentaires plus spécifiques sur certains articles.

Nous ne sommes pas convaincus de l'opportunité de rédiger une longue circulaire sur le dépôt des statuts de syndicats 105 ans après la loi de 1884. Plus de 100 ans de pratiques et de tolérances n'ont pas soulevé de problèmes sérieux et la circulaire Waldeck ROUSSEAU du 25 Août 1884 reste presque entièrement valable et répond aux besoins.

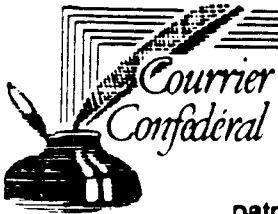
Cette circulaire avait pour but de faire appliquer une loi profondément nouvelle dans un esprit favorable aux syndicats.

Au sujet du dépôt des statuts, elle précisait : - *" Cette simple formalité ne saurait inspirer aucune inquiétude aux syndicats ni les exposer à aucune vexation "* - et plus loin, à propos de la personnalité civile : - *" les pouvoirs publics, en aucun temps, en aucun pays, n'ont donné une plus grande preuve de confiance et de sympathie aux travailleurs "*.

La tonalité du projet proposé est très différente. Non seulement, il n'est évidemment nulle part question de sympathie aux travailleurs, mais alors que la circulaire de 1884 insistait lourdement sur les facilités, le nouveau projet insiste sur les interdictions.

Sous une apparence technique, reprenant parfois les termes de la circulaire de 1884, et sous couvert de traiter sur un pied d'égalité les syndicats patronaux et les syndicats de salariés, le projet aboutirait à remplacer les tolérances courantes par de sévères tracasseries bureaucratiques, et donnerait une série d'indications au patronat et aux juges pour mettre des obstacles à la constitution et à l'évolution des syndicats.

Le projet veut ignorer totalement les conséquences sur la vie des syndicats de la précarité et de la mobilité géographique ou professionnelle des salarié(e)s, qui résultent de la politique



patronale, favorisée par les pouvoirs publics. Les dirigeants syndicaux changent très souvent. La défense des travailleurs ne se fait pas par référence aux statuts des syndicats, souvent désuets. Il faudrait donc simplifier les formalités et généraliser les tolérances courantes au lieu d'appeler à un renforcement du formalisme. Si un syndicat a omis de déposer en mairie le nom de son secrétaire, connu de tous, siégeant dans diverses commissions, interlocuteur habituel du patronat, il est pour le moins ridicule de faire mine de l'ignorer tout à coup.

Le projet insiste longuement et lourdement sur les sanctions pénales en invitant les Préfets à porter plainte auprès des Procureurs de la République. Tout au contraire, la circulaire de 1884 insistait sur les dispositions répressives abrogées par la loi de 1884.

Monsieur SAVATIER fait observer justement que : *" si l'omission de la formalité constitue une infraction pénale réprimée par l'art. R. 461-1 du Code du Travail, les recueils de jurisprudence ne fournissent pas d'exemple de condamnations prononcées à ce titre "* (Dr. Soc. 1989. 304).

Le projet donne l'impression de regretter ce vide et de vouloir le combler. De plus, il est à rapprocher du projet de réforme du Code Pénal et de ses dispositions les plus préoccupantes pour les organisations syndicales, telles que celles sur les instigateurs, ou celles sur la responsabilité des personnes morales. Il s'agirait alors de se donner les moyens d'une répression rapide et efficace.

En ce qui concerne le détail du texte, nous ne formulerons que quelques commentaires sur les paragraphes comportant de notre point de vue les plus grands dangers.

* **Ainsi, les § 1 et 2 de la page 2 et la conclusion de la page 11** peuvent laisser croire que la liste de tous les membres des conseils d'administration est exigée, alors que la pratique actuelle se contente des 3 ou 4 principaux dirigeants.

Les jurisprudences choisies sont un véritable encouragement au patronat et à leurs avocats à multiplier les obstacles de procédures artificielles, mais ne fait pas état de celles qui, par exemple, permet à une UD de syndicats qui a déposé ses statuts, d'agir en justice si elle est représentée par une personne qualifiée, même si elle n'a pas déposé les noms de ses nouveaux dirigeants (Cass. Crim. 10 Juillet 79).

* **Page 3** - les précisions données sur les retraités correspondent à une interprétation littérale de l'art. 411-2, mais ne prennent pas en compte certaines situations existantes qui résultaient de négociations avec le Gouvernement.

* **Page 4** - le projet autorise un sursis dans la remise du récépissé qui n'est prévu par aucun texte et que nous ne pouvons approuver, c'est au Préfet qu'il revient de prendre une initiative postérieurement si une irrégularité lui apparaît.

* **Page 5** - Si rien n'est juridiquement faux, nous estimons qu'il n'appartient pas au Ministre du Travail, quelles que soient ses opinions, de brandir les foudres de la répression contre les travailleurs et leurs syndicats - d'autres s'en chargent - sa mission originelle et fondamentale étant au contraire de s'efforcer de les défendre dans la situation d'inégalité dans laquelle ils se trouvent.

* **Page 6** - Ce qui est dit au § 3 est également juridiquement exact mais l'insistance du texte vise manifestement surtout à rendre service aux employeurs désignés pudiquement comme des usagers.



* Page 9 - (5-2) - Nous considérons que les clauses en question ne peuvent être dénommées " clauses compromissaires ", et que par là même, il est abusif de les considérer comme entachées de nullité.

Enfin, nous sommes opposés à la publication d'exemples de statuts et nous ne discuterons pas de leur contenu; toutes les grandes organisations syndicales ont diffusé des modèles. S'agit-il d'un encouragement aux organisations non représentatives ?

En conclusion, nous estimons que la publication d'une circulaire ne s'impose pas et que s'il devait malgré tout y en avoir une, celle-ci devrait être profondément modifiée après des discussions approfondies avec les organisations syndicales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. TROUPENAT', is centered on the page.

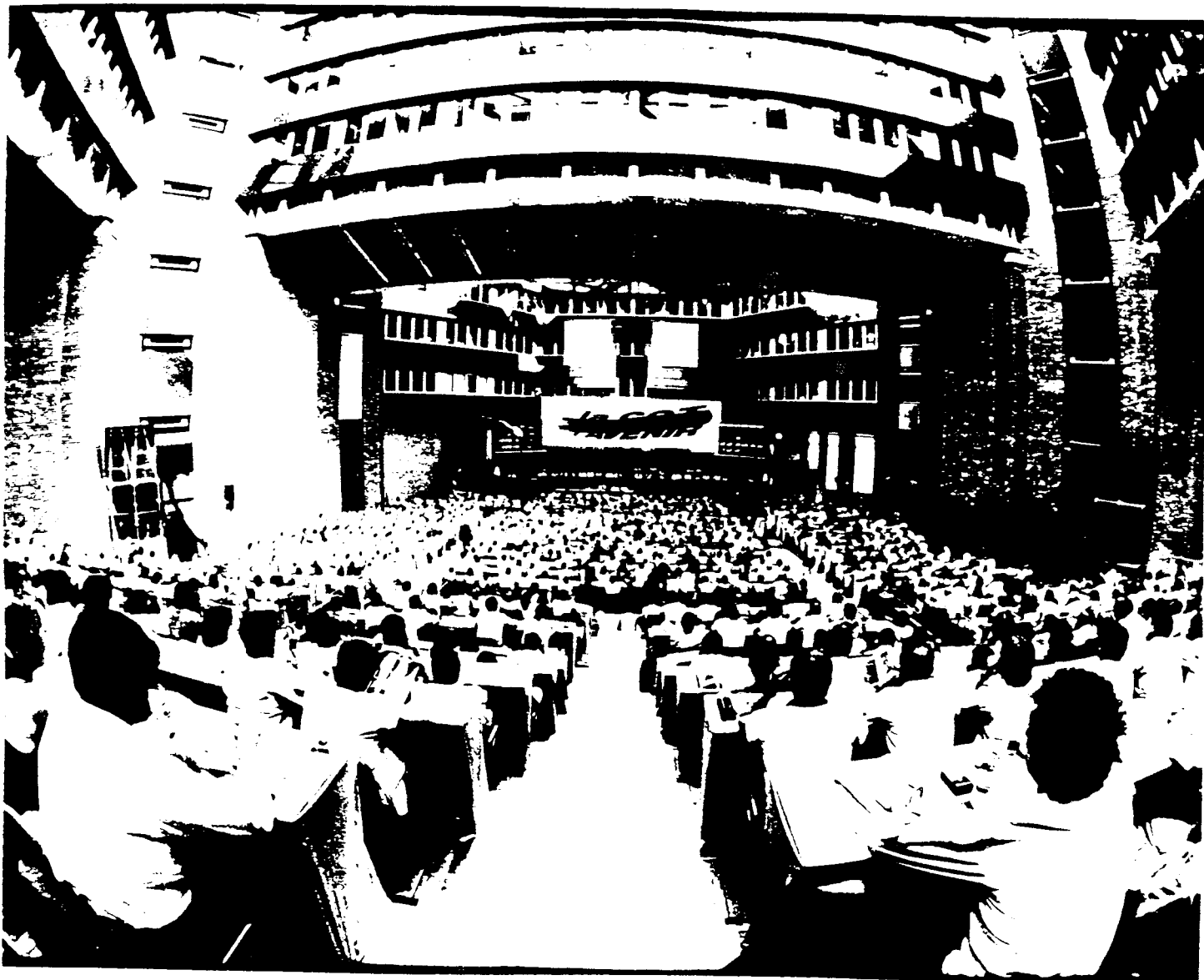
Denis TROUPENAT

Responsable du Secteur LIBERTES, DROITS et ACTION JURIDIQUE.

16 CC 847 24/08/89

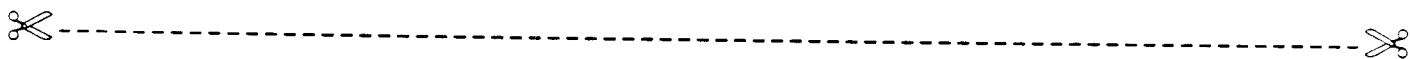
COMPTE-RENDU IN EXTENSO DES TRAVAUX DU 43e CONGRES

Parution en octobre 1989



La seule édition de la CGT regroupant, dans leur intégralité, le déroulement chronologique des travaux, toutes les interventions et messages, les rapports des commissions, les textes adoptés, les instances élues.

Document indispensable aujourd'hui pour l'activité de nos organisations, cet ouvrage vient naturellement compléter la série des comptes-rendus in extenso des congrès de la CGT.



BON DE COMMANDE :

(à retourner au Matériel syndical 263 rue de Paris 93516 Montreuil Cedex), accompagné du règlement correspondant à l'ordre de : CGT, Matériel syndical.

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Quantité : _____

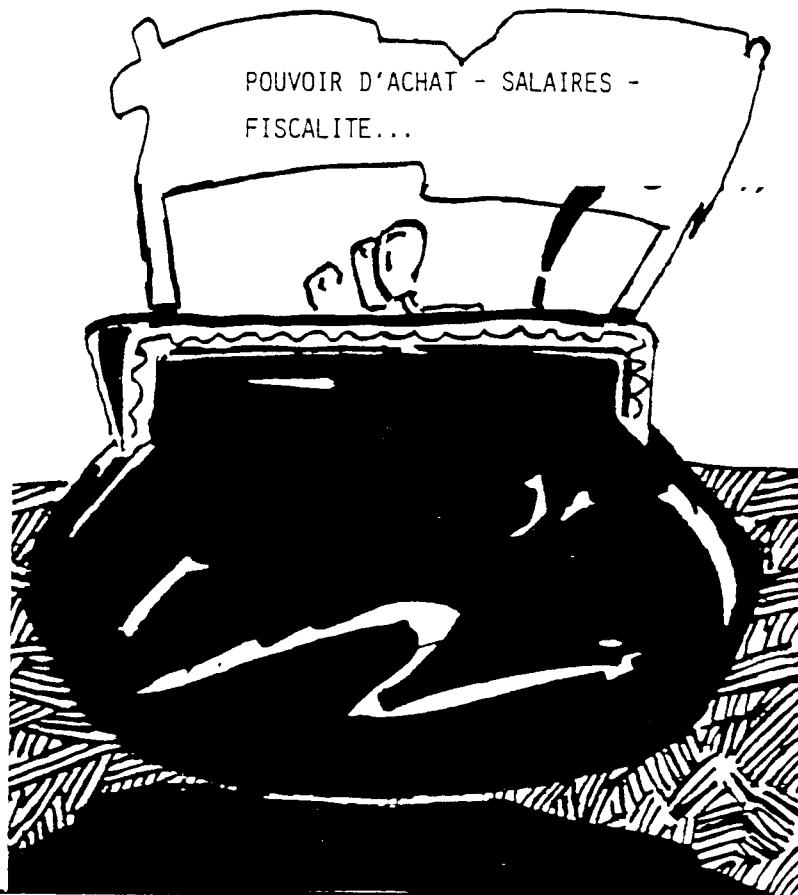
* 100 F l'exemplaire

*Courrier
Confédéral*

ANTOINETTE

MAGAZINE CFT

EN SEPTEMBRE, POUR UNE RENTREE
REUSSIE, DOUBLONS LA DIFFUSION



U
N
N
U
M
E
R
O
P
O
U
R
L
A
L
U
T
T
E

ACCELERONS LA RENTREE DES COMMANDES

BON DE COMMANDE DE SEPTEMBRE - N° 286

NOM Prénom

ADRESSE

..... Code postal

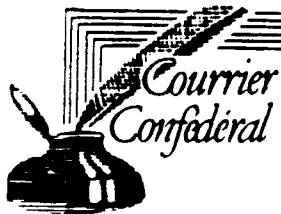
FEDERATION UD

Si vous avez un poste de diffusion portez votre référence ici

Nombre d'exemplaires en
+ de la diffusion habituelle

A retourner à :

ANTOINETTE - 33, Rue Bouret - 75019 PARIS



Le Laboratoire
d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST)
qui appartient au CNRS

organise des Rencontres Européennes
sur le thème :

Coopération Syndicats Recherche

Elles se tiendront les 27 et 28 septembre 1989
à P A R I S

En fait, la grande majorité des participants et
des intervenants seront des français.

Invitées, les organisations syndicales y ont été
appelées à s'exprimer.

Sont prévues des interventions du Ministère
du Travail et de l'Emploi, de la C.E.E. et
du Ministère de la Recherche et de la
Technologie.

Tous renseignements sur cette initiative peuvent
être obtenus auprès de :

- Pascal JANOTS (Secteur Recherche)
- Charles DEMONS (Centre Confédéral d'Etudes
Economiques et Sociales de la C.G.T.)
- Jean MAGNIADAS (ISERES)



IMMIGRATION

STAGE IMMIGRATION

UN STAGE SPECIALISE

SE TIENDRA A COURCELLE

DU 22 AU 28 OCTOBRE 1989

Il s'adresse aux militants français et immigrés, ayant suivi le stage de niveau moyen, des entreprises, unions locales, unions départementales, unions professionnelles et des fédérations qui ont des responsabilités, ou sont appelés à en prendre, en direction des travailleurs immigrés.

Les candidatures sont à adresser
au SECTEUR CONFEDERAL TRAVAILLEURS IMMIGRES

NOM et prénom :

ADRESSE où vous désirez recevoir votre convocation :

.....

Votre Fédération : Votre Union départementale :

Votre principale responsabilité actuelle :

Vos responsabilités spécifiques :

Etes vous permanents : OUI NON

Numéro de téléphone : domicile : Syndicat entreprise

Avez-vous suivi un stage de niveau : - BASE en 19.. - MOYEN en 19.. - SUPERIEUR en 19..

Votre formation spécialisée :

niveau en 19.. niveau en 19..

Visa nécessaire du Responsable
à l'éducation de votre union
départementale ou fédération :